

MINES OF FER

**\$1.00**

**EXCURSIONS DU DIMANCHE**

A Partir du 29 Mars.

**I. C. R. R.  
McComb City**

ET

Points Intermédiaires,

Quittant la Nlie Orléans à 7:45 a. m.

DE RETOUR.

Quittant McComb City à 5:05 p. m.

**Y. & M. V. R. R.  
Baton Rouge**

ET

Points Intermédiaires.

Quittant la Nlie Orléans à 8:00 a. m.

DE RETOUR.

Quittant Baton Rouge à 5:55 p. m.

Achetez vos Billets à la "Union Station"  
Dimanche matin.

JNO A SCOTT,  
Assistant Agent Général des  
Passagers.

A. J. McDougall,  
Agent de Division des Passagers.



**NOTRE SERVICE**

**A L'EST**

**N'A PAS D'EGAL**

Deux Trains Rapides d'un Bout à l'Autre Chaque Jour

Prenez le **PLUS PROMPT** Une Bonne Ligne à

**CINCINNATI  
LOUISVILLE  
CHICAGO**

Avec Dorote et Clara Ordinaires. Tous les Repas dans le Char Refroidis.

Bureau des Billets, 201 rue St-Charles.  
Phone 4093 M.

Chambres

Queens & Crescent Changement d'Heures

PRENANT EFFET LUNDI, 1er JUIN 1908

Se la New Terminal Station, rue du Canal

Train No 1—Pour Meridian et stations intermédiaires. Quittant la Nlie Orléans à 6:00

Train No 2—Cincinnati, Ashville, St-Louis

Train No 3—Pour Meridian et stations intermédiaires. Quittant la Nlie Orléans à 4:45

Train No 4—New York, Cincinnati & St-Louis

Train No 5—De Meridian et stations intermédiaires. Arrivée à la Nlie Orléans à 10:30 a. m.

Train No 6—De Cincinnati, St Louis, Arrivée à la Nlie Orléans à 9:15 p. m.

Train No 7—De Meridian et stations intermédiaires. Arrivée à la Nlie Orléans à 4:30 p. m.

Train No 8—De Hatfield et stations intermédiaires. Arrivée à la Nlie Orléans à 20:30 a. m.

EXCURSIONS DIMANCHE ET MERCRIS

Dès le matin à 8:30 h. et 10:30 h. et 12:30 h. et 14:30 h. et 16:30 h. et 18:30 h. et 20:30 h. et 22:30 h. et 24:30 h. et 26:30 h. et 28:30 h. et 30:30 h. et 32:30 h. et 34:30 h. et 36:30 h. et 38:30 h. et 40:30 h. et 42:30 h. et 44:30 h. et 46:30 h. et 48:30 h. et 50:30 h. et 52:30 h. et 54:30 h. et 56:30 h. et 58:30 h. et 60:30 h. et 62:30 h. et 64:30 h. et 66:30 h. et 68:30 h. et 70:30 h. et 72:30 h. et 74:30 h. et 76:30 h. et 78:30 h. et 80:30 h. et 82:30 h. et 84:30 h. et 86:30 h. et 88:30 h. et 90:30 h. et 92:30 h. et 94:30 h. et 96:30 h. et 98:30 h. et 100:30 h. et 102:30 h. et 104:30 h. et 106:30 h. et 108:30 h. et 110:30 h. et 112:30 h. et 114:30 h. et 116:30 h. et 118:30 h. et 120:30 h. et 122:30 h. et 124:30 h. et 126:30 h. et 128:30 h. et 130:30 h. et 132:30 h. et 134:30 h. et 136:30 h. et 138:30 h. et 140:30 h. et 142:30 h. et 144:30 h. et 146:30 h. et 148:30 h. et 150:30 h. et 152:30 h. et 154:30 h. et 156:30 h. et 158:30 h. et 160:30 h. et 162:30 h. et 164:30 h. et 166:30 h. et 168:30 h. et 170:30 h. et 172:30 h. et 174:30 h. et 176:30 h. et 178:30 h. et 180:30 h. et 182:30 h. et 184:30 h. et 186:30 h. et 188:30 h. et 190:30 h. et 192:30 h. et 194:30 h. et 196:30 h. et 198:30 h. et 200:30 h. et 202:30 h. et 204:30 h. et 206:30 h. et 208:30 h. et 210:30 h. et 212:30 h. et 214:30 h. et 216:30 h. et 218:30 h. et 220:30 h. et 222:30 h. et 224:30 h. et 226:30 h. et 228:30 h. et 230:30 h. et 232:30 h. et 234:30 h. et 236:30 h. et 238:30 h. et 240:30 h. et 242:30 h. et 244:30 h. et 246:30 h. et 248:30 h. et 250:30 h. et 252:30 h. et 254:30 h. et 256:30 h. et 258:30 h. et 260:30 h. et 262:30 h. et 264:30 h. et 266:30 h. et 268:30 h. et 270:30 h. et 272:30 h. et 274:30 h. et 276:30 h. et 278:30 h. et 280:30 h. et 282:30 h. et 284:30 h. et 286:30 h. et 288:30 h. et 290:30 h. et 292:30 h. et 294:30 h. et 296:30 h. et 298:30 h. et 300:30 h. et 302:30 h. et 304:30 h. et 306:30 h. et 308:30 h. et 310:30 h. et 312:30 h. et 314:30 h. et 316:30 h. et 318:30 h. et 320:30 h. et 322:30 h. et 324:30 h. et 326:30 h. et 328:30 h. et 330:30 h. et 332:30 h. et 334:30 h. et 336:30 h. et 338:30 h. et 340:30 h. et 342:30 h. et 344:30 h. et 346:30 h. et 348:30 h. et 350:30 h. et 352:30 h. et 354:30 h. et 356:30 h. et 358:30 h. et 360:30 h. et 362:30 h. et 364:30 h. et 366:30 h. et 368:30 h. et 370:30 h. et 372:30 h. et 374:30 h. et 376:30 h. et 378:30 h. et 380:30 h. et 382:30 h. et 384:30 h. et 386:30 h. et 388:30 h. et 390:30 h. et 392:30 h. et 394:30 h. et 396:30 h. et 398:30 h. et 400:30 h. et 402:30 h. et 404:30 h. et 406:30 h. et 408:30 h. et 410:30 h. et 412:30 h. et 414:30 h. et 416:30 h. et 418:30 h. et 420:30 h. et 422:30 h. et 424:30 h. et 426:30 h. et 428:30 h. et 430:30 h. et 432:30 h. et 434:30 h. et 436:30 h. et 438:30 h. et 440:30 h. et 442:30 h. et 444:30 h. et 446:30 h. et 448:30 h. et 450:30 h. et 452:30 h. et 454:30 h. et 456:30 h. et 458:30 h. et 460:30 h. et 462:30 h. et 464:30 h. et 466:30 h. et 468:30 h. et 470:30 h. et 472:30 h. et 474:30 h. et 476:30 h. et 478:30 h. et 480:30 h. et 482:30 h. et 484:30 h. et 486:30 h. et 488:30 h. et 490:30 h. et 492:30 h. et 494:30 h. et 496:30 h. et 498:30 h. et 500:30 h. et 502:30 h. et 504:30 h. et 506:30 h. et 508:30 h. et 510:30 h. et 512:30 h. et 514:30 h. et 516:30 h. et 518:30 h. et 520:30 h. et 522:30 h. et 524:30 h. et 526:30 h. et 528:30 h. et 530:30 h. et 532:30 h. et 534:30 h. et 536:30 h. et 538:30 h. et 540:30 h. et 542:30 h. et 544:30 h. et 546:30 h. et 548:30 h. et 550:30 h. et 552:30 h. et 554:30 h. et 556:30 h. et 558:30 h. et 560:30 h. et 562:30 h. et 564:30 h. et 566:30 h. et 568:30 h. et 570:30 h. et 572:30 h. et 574:30 h. et 576:30 h. et 578:30 h. et 580:30 h. et 582:30 h. et 584:30 h. et 586:30 h. et 588:30 h. et 590:30 h. et 592:30 h. et 594:30 h. et 596:30 h. et 598:30 h. et 600:30 h. et 602:30 h. et 604:30 h. et 606:30 h. et 608:30 h. et 610:30 h. et 612:30 h. et 614:30 h. et 616:30 h. et 618:30 h. et 620:30 h. et 622:30 h. et 624:30 h. et 626:30 h. et 628:30 h. et 630:30 h. et 632:30 h. et 634:30 h. et 636:30 h. et 638:30 h. et 640:30 h. et 642:30 h. et 644:30 h. et 646:30 h. et 648:30 h. et 650:30 h. et 652:30 h. et 654:30 h. et 656:30 h. et 658:30 h. et 660:30 h. et 662:30 h. et 664:30 h. et 666:30 h. et 668:30 h. et 670:30 h. et 672:30 h. et 674:30 h. et 676:30 h. et 678:30 h. et 680:30 h. et 682:30 h. et 684:30 h. et 686:30 h. et 688:30 h. et 690:30 h. et 692:30 h. et 694:30 h. et 696:30 h. et 698:30 h. et 700:30 h. et 702:30 h. et 704:30 h. et 706:30 h. et 708:30 h. et 710:30 h. et 712:30 h. et 714:30 h. et 716:30 h. et 718:30 h. et 720:30 h. et 722:30 h. et 724:30 h. et 726:30 h. et 728:30 h. et 730:30 h. et 732:30 h. et 734:30 h. et 736:30 h. et 738:30 h. et 740:30 h. et 742:30 h. et 744:30 h. et 746:30 h. et 748:30 h. et 750:30 h. et 752:30 h. et 754:30 h. et 756:30 h. et 758:30 h. et 760:30 h. et 762:30 h. et 764:30 h. et 766:30 h. et 768:30 h. et 770:30 h. et 772:30 h. et 774:30 h. et 776:30 h. et 778:30 h. et 780:30 h. et 782:30 h. et 784:30 h. et 786:30 h. et 788:30 h. et 790:30 h. et 792:30 h. et 794:30 h. et 796:30 h. et 798:30 h. et 800:30 h. et 802:30 h. et 804:30 h. et 806:30 h. et 808:30 h. et 810:30 h. et 812:30 h. et 814:30 h. et 816:30 h. et 818:30 h. et 820:30 h. et 822:30 h. et 824:30 h. et 826:30 h. et 828:30 h. et 830:30 h. et 832:30 h. et 834:30 h. et 836:30 h. et 838:30 h. et 840:30 h. et 842:30 h. et 844:30 h. et 846:30 h. et 848:30 h. et 850:30 h. et 852:30 h. et 854:30 h. et 856:30 h. et 858:30 h. et 860:30 h. et 862:30 h. et 864:30 h. et 866:30 h. et 868:30 h. et 870:30 h. et 872:30 h. et 874:30 h. et 876:30 h. et 878:30 h. et 880:30 h. et 882:30 h. et 884:30 h. et 886:30 h. et 888:30 h. et 890:30 h. et 892:30 h. et 894:30 h. et 896:30 h. et 898:30 h. et 900:30 h. et 902:30 h. et 904:30 h. et 906:30 h. et 908:30 h. et 910:30 h. et 912:30 h. et 914:30 h. et 916:30 h. et 918:30 h. et 920:30 h. et 922:30 h. et 924:30 h. et 926:30 h. et 928:30 h. et 930:30 h. et 932:30 h. et 934:30 h. et 936:30 h. et 938:30 h. et 940:30 h. et 942:30 h. et 944:30 h. et 946:30 h. et 948:30 h. et 950:30 h. et 952:30 h. et 954:30 h. et 956:30 h. et 958:30 h. et 960:30 h. et 962:30 h. et 964:30 h. et 966:30 h. et 968:30 h. et 970:30 h. et 972:30 h. et 974:30 h. et 976:30 h. et 978:30 h. et 980:30 h. et 982:30 h. et 984:30 h. et 986:30 h. et 988:30 h. et 990:30 h. et 992:30 h. et 994:30 h. et 996:30 h. et 998:30 h. et 1000:30 h. et 1002:30 h. et 1004:30 h. et 1006:30 h. et 1008:30 h. et 1010:30 h. et 1012:30 h. et 1014:30 h. et 1016:30 h. et 1018:30 h. et 1020:30 h. et 1022:30 h. et 1024:30 h. et 1026:30 h. et 1028:30 h. et 1030:30 h. et 1032:30 h. et 1034:30 h. et 1036:30 h. et 1038:30 h. et 1040:30 h. et 1042:30 h. et 1044:30 h. et 1046:30 h. et 1048:30 h. et 1050:30 h. et 1052:30 h. et 1054:30 h. et 1056:30 h. et 1058:30 h. et 1060:30 h. et 1062:30 h. et 1064:30 h. et 1066:30 h. et 1068:30 h. et 1070:30 h. et 1072:30 h. et 1074:30 h. et 1076:30 h. et 1078:30 h. et 1080:30 h. et 1082:30 h. et 1084:30 h. et 1086:30 h. et 1088:30 h. et 1090:30 h. et 1092:30 h. et 1094:30 h. et 1096:30 h. et 1098:30 h. et 1100:30 h. et 1102:30 h. et 1104:30 h. et 1106:30 h. et 1108:30 h. et 1110:30 h. et 1112:30 h. et 1114:30 h. et 1116:30 h. et 1118:30 h. et 1120:30 h. et 1122:30 h. et 1124:30 h. et 1126:30 h. et 1128:30 h. et 1130:30 h. et 1132:30 h. et 1134:30 h. et 1136:30 h. et 1138:30 h. et 1140:30 h. et 1142:30 h. et 1144:30 h. et 1146:30